



Elle > Société > Actu société

# 3 points de vigilance pour réduire les inégalités de genre à la retraite selon une experte

---

Publié le 28 juin 2024 à 9h00



*Comment optimiser sa retraite ? - © insta\_photos/ iStock*

 SAUVEGARDER

Tous les mois, Valérie Batigne, fondatrice présidente de Sapiendo, répond aux problématiques autour de la retraite. Cette semaine, elle nous explique pourquoi il est essentiel d'être bien informées pour lutter contre les inégalités femmes / hommes à la retraite.

---

Par Valérie Batigne

---

Les femmes font face à une réalité coriace : l'inégalité de pension à la retraite. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la pension moyenne pour les femmes retraitées est inférieure de 40% à celle des hommes. Mais d'où vient cette disparité ?

Les carrières féminines, sont souvent plus discontinues, avec du temps partiel plus fréquent et **des salaires moins élevés**. Tout ceci tisse la toile de l'inégalité de pension de retraite. Une autre cause, moins attendue, s'ajoute à cette liste : l'information, ou plutôt son absence. 65% des femmes se considèrent mal informées sur la retraite, contre seulement 53% des hommes. Une différence qui pèse lourd sur l'avenir des femmes.

## **DEVENIR MÈRE : UN CHOIX AUX RÉPERCUSSIONS INSOUÇONNÉES**

La maternité, ce tournant de vie, cache une réalité moins festive : elle est souvent synonyme d'une pension de retraite amoindrie. Pourquoi ? Les congés parentaux, les temps partiels, les choix de vie autour de la parentalité influencent directement les droits à la retraite. Par exemple, passer à mi-temps pendant dix ans peut se traduire par une perte de 200 € de pension mensuelle.

L'exemple de Pauline 35 ans, responsable RH au salaire brut annuel de 42 000 € est mère de 2 enfants. Elle se dit que passer à temps partiel faciliterait l'équilibre **entre sa vie de famille et sa vie professionnelle**. Découvrons l'impact de ce choix sur sa retraite, selon différents scénarios.

Pauline passe à mi-temps pendant 5 ans : Elle perdra environ 494 € de pension de retraite par an, soit 11 359 € sur 23 ans

Pauline passe à mi-temps pendant 1 an : Elle perdra environ 88 € de pension de retraite par an, soit 2 031 € sur 23 ans

Pauline passe à 80% pendant 5 ans : Elle perdra environ 229 € de pension de retraite par an, soit 5 266 € sur 23 ans

**Conseil** : Anticipez la perte de retraite due à un temps partiel

L'impact d'un temps partiel sur vos futurs droits à la retraite est très variable, selon le niveau de réduction de temps de travail et surtout selon sa durée.

## **LES RÉFORMES RÉCENTES : DES MESURES À DOUBLE TRANCHANT**

Avec la dernière réforme des retraites, l'intérêt des "trimestres enfants" s'amenuise pour les mères. Le recul de l'âge légal de départ à la retraite et les nouvelles règles de "surcote parentale" sont autant de variables qui modifient l'équation de la retraite pour les femmes.

L'exemple de Caroline, 3 enfants nés après 2010. Si elle a gardé ses 8 trimestres enfant pour son 1er né, elle a choisi de partager à équité ses 4 trimestres enfant d'éducation avec le père

pour les 2 suivants. Ainsi, elle bénéficie au total de 20 trimestres enfants et son conjoint de 4 trimestres enfants.

## **AVANT LA RÉFORME, À QUEL ÂGE PARTIR À LA RETRAITE À TAUX PLEIN ?**

En ayant commencé à travailler à 21 ans, sans trimestres, elle aurait atteint son taux plein à 64 ans. Grâce à ses trimestres enfants (20 trimestres = 5 ans), elle aurait eu tous ses trimestres dès 59 ans et donc aurait pu partir à taux plein dès 62 ans, âge légal avant réforme. Avec la réforme, Caroline va devoir travailler 2 ans de plus et ses trimestres enfants ne lui seront d'aucune utilité.

Désormais l'âge légal est de 64 ans, elle devra atteindre cet âge pour partir à la retraite, et ce même si elle a validé tous ses trimestres à 59 ans. Ces 20 trimestres enfants ne lui sont donc d'aucune utilité.

**Conseil :** Pensez à la surcote parentale

Accusée de pénaliser les femmes, la réforme propose en contrepartie une surcote parentale. Cette mesure permet d'augmenter le montant de pension de retraite de base (jusqu'à 5%) des parents qui disposent du nombre de trimestres pour le taux plein dès 63 ans et d'au moins 1 trimestre enfant. Mais attention : cela ne dispense pas de travailler jusqu'à 64 ans.

## **LA PENSION DE RÉVERSION : QUAND L'ÉQUITÉ RESTE EN SUSPENS**

La pension de réversion, bien qu'elle réduise l'écart de pension entre femmes et hommes, ne résorbe pas complètement les inégalités. Même en tenant compte de la réversion les pensions des femmes restent inférieures à celles des hommes de 28%. Sans oublier qu'elle est soumise à des conditions complexes et ne s'applique qu'aux couples mariés, laissant de côté ceux en union libre ou pacsés.

L'exemple de Virginie qui était mariée à Laurent, qui n'avait pas été marié auparavant. Elle va donc pouvoir prétendre à une pension de réversion sans avoir à la partager avec une ex-conjointe.

## **QUEL SERA LE MONTANT DE LA PENSION DE RÉVERSION ?**

Laurent était salarié cadre du secteur privé et touchait une retraite de base de 18 000 € brut/an (CNAV) et une retraite complémentaire de 22 000 € brut/an (Agirc-Arrco). Virginie a un revenu qui dépasse les conditions de ressources exigées par la retraite de base CNAV) pour pouvoir

bénéficiaire de la pension de réversion. Virginie pourra toutefois toucher une pension de réversion sur la retraite complémentaire de Laurent équivalente à 60% de ce qu'il percevait, soit 13 200 € brut par an (1 100 € brut / mois).

## QUELQUES ASTUCES À CONNAITRE

Il n'est pas toujours simple de savoir si l'on a ou pas le droit à une pension de réversion, notamment quand il y a eu des divorces et plusieurs mariages. Faites appel à un expert pour évaluer votre montant de pension de réversion. C'est à vous de faire la demande auprès du ou des régimes de retraite de votre conjoint. Vous pouvez prétendre à une pension de réversion même si votre conjoint n'était pas encore retraité, et même si vous n'êtes pas encore à la retraite.

## ÉCLAIRER POUR ÉMANCIPER

Au travers de ces quelques illustrations, il est facile de comprendre qu'une bonne information au bon moment peut permettre aux femmes d'améliorer leurs futurs droits à la retraite. Une plus forte anticipation de leur future retraite et la recherche d'un équilibre dans leur couple sont, sans aucun doute, des leviers pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite. Je conclurais volontiers par une maxime de Sapiendo : « Savoir, c'est déjà agir ».

Par  [Valérie Batigne](#)

Edition Abonnées

## À LIRE ÉGALEMENT



Ma minute finance : comment arrondir ses fins de mois à la retraite ?



Thérapie de couple : Suzanne (66 ans) et Jean (67 ans), « Arrivés à la retraite, nous étions deux inconnus »

ELLE

ABONNÉES

Réforme des retraites : l'économiste Nathalie Chusseau décrypte son incidence sur les femmes

ELLE

Femmes et retraites : où en est-on ?



### ARTICLE PRÉCÉDENT

Explosion de l'usage de cocaïne : « Je reçois des patients de tous âges, sexes et milieux sociaux »



### ARTICLE SUIVANT

L'islamologue Tariq Ramadan renvoyé en procès pour viols sur trois femmes par la cour d'appel de Paris



## LES + POPULAIRES SOCIÉTÉ

1.

« Je suis : Céline Dion » : 4 questions à un neurologue sur le syndrome de la personne raide

5.

Cette école de coiffure est la première à apprendre à ses élèves à coiffer les cheveux crépus

2.

JO 2024 : Clarisse Agbénénou, la judokate que toutes veulent abattre

6.

Pour 56 % des Français, « il y a trop d'immigrés en France »

3.

Louviers : reportage dans un fief de gauche passé à l'extrême droite

7.

« Je me suis perdu » : Kendji Girac sort du silence dans une vidéo après sa blessure par balle

4.

Le journaliste Mohamed Bouhafsi dénonce la libération de la parole raciste sur le plateau de « C à vous »

8.

Parent divorcé : puis-je voyager seule avec mon enfant mineur ?

ELLE



Tous vos contenus exclusifs dans  
**L'ÉDITION ABONNÉES**



**JE DÉCOUVRE →**



Haut de page

ELLE

## SUIVEZ-NOUS



## NEWSLETTER SOCIÉTÉ & DÉBATS

**JE M'INSCRIS**

## CONTACTS

Annonces  
**Abonnez-vous**  
La rédaction

Nos RSS • Mentions légales et CGU • Données personnelles et cookies • Gérer mes cookies  
• Conditions Générales de Vente • Foire aux Questions • Le groupe CMI France • CMI Media  
• ELLE International